

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

Délibération N° 2020-008

❖ **OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION
DU MAIRE**

Date de la convocation : le 19 mai 2020 Date d'affichage : le 19 mai 2020
--

SEANCE DU 23 mai 2020

L'an **DEUX MILLE VINGT**
et le vingt trois **MAI** à 15 heures.

Les membres du Conseil Municipal de la commune de San Martino di Lota proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, M. BERTRAND Michel, Mme CASANOVA Nicole, M. CORMAT René-Pierre, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme FILIPPI Augusta, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. GRAZIANI Jean-Charles, M. LEONARDI Bernard, Mme LORENZI Thérèse, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme MINICUCCI Audrey, Mme NATALI Emmanuelle, Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. PATRONE Etienne, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, M. REVELLI Hervé, M. ROSSI Alain, M. SCANIGLIA Didier, Mme SIGURANI Marielle, M. SIGURANI Olivier, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie

Absents : NEANT

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents :23	Absents : 0	Représentés : 0
--	------------------	--------------	-------------	-----------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20200523-00192020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2020

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. PADOVANI Jean-Jacques** Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a **déclaré installer** :

M. PADOVANI Jean-Jacques, M. BERTRAND Michel, Mme CASANOVA Nicole, M. CORMAT René-Pierre, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme FILIPPI Augusta, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. GRAZIANI Jean-Charles, M. LEONARDI Bernard, Mme LORENZI Thérèse, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme MINICUCCI Audrey, Mme NATALI Emmanuelle, Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. PATRONE Etienne, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, M. REVELLI Hervé, M. ROSSI Alain, M. SCANIGLIA Didier, Mme SIGURANI Marielle, M. SIGURANI Olivier, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie

Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. PADOVANI Jean-Jacques, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Natali Emmanuelle.

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
A déduire- bulletins litigieux : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23.
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Mme PADOVANI Marie-Hélène : 20 voix.

M. SIGURANI Olivier : 03 voix

Mme PADOVANI Marie-Hélène ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Le Doyen d'âge

Le Secrétaire

Le Maire

Les membres du conseil municipal

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20200523-00192020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2020